

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

Procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire de la 1698^e session du conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan, tenue ce lundi 30 septembre 2024 à 19 h 00, à la Chapelle du Vieux-Couvent située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Cette séance extraordinaire fut convoquée par Monsieur Daniel de Brouwer, directeur général et greffier-trésorier par intérim, conformément à l'article 156 du Code municipal.

Le président d'assemblée ne participe pas au vote relatif aux propositions à moins qu'une mention y soit spécifiquement indiquée.

Les membres du conseil suivant sont présents :

<i>M. Sébastien Marcil</i>	<i>maire</i>
<i>M. Sylvain Payette</i>	<i>conseiller</i>
<i>M. Richard Dubé</i>	<i>conseiller</i>
<i>Mme Sylvie Lemire</i>	<i>conseillère</i>
<i>Mme Carole Brisebois Vendette</i>	<i>conseillère</i>
<i>Mme Nadine Desforges</i>	<i>conseillère</i>
<i>M. Antoine Gagnon</i>	<i>conseiller</i>

Ainsi que

<i>M. Daniel de Brouwer</i>	<i>directeur général par intérim</i>
	<i>greffier-trésorier par intérim</i>

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil municipal présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Après avoir dûment constaté le quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7528-09-2024

- 1. Ouverture de la séance*
- 2. Adoption de l'ordre du jour*
- 3. Embauche d'un directeur général et greffier-trésorier*
- 4. Résolution déléguant certaines personnes pour la signature de chèques ou autres effets bancaires*
- 5. Période de questions*
- 6. Levée de la séance*

Il est résolu sur proposition de Madame la conseillère Nadine Desforbes, appuyée par Madame la conseillère Carole Brisebois Vendette, que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan adopte l'ordre du jour décrit ci-dessus.

Adoptée unanimement

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

7529-09-2024

Considérant que le poste à la direction générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan est occupé par intérim;

Considérant l'octroi d'un mandat à une firme spécialisée pour des services professionnels en gestion des ressources humaines et les candidatures transmises par celle-ci pour le poste de directeur général et greffier-trésorier;

Considérant la recommandation du Comité des ressources humaines à la suite des entrevues avec les candidats, comité composé de Madame Isabelle Morin et Messieurs Sébastien Marcil et Sylvain Payette;

En conséquence, il est résolu sur proposition de Madame la conseillère Nadine Desforbes, appuyée par Monsieur le conseiller Antoine Gagnon, que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan nomme Monsieur Mathieu Robillard à titre de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan aux conditions suivantes :

- *Que son entrée en fonction débutera le 29 octobre 2024;*
- *Que sa rémunération soit établie selon le contrat de travail signé entre les deux parties;*
- *Que la période de probation est établie à neuf (9) mois.*

Que Messieurs Sébastien Marcil et Sylvain Payette soient mandatés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, ledit contrat de travail.

Adoptée unanimement

RÉSOLUTION DÉLÉGUANT CERTAINES PERSONNES POUR LA SIGNATURE DE CHÈQUES OU AUTRES EFFETS BANCAIRES

7530-09-2024

Il est résolu sur proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Payette, appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lemire, que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan nomme les personnes suivantes pour signer les chèques et autres documents bancaires sur le compte de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, et ce, prenant effet à compter du 29 octobre 2024, à savoir:

- Monsieur Sébastien Marcil, maire, ou en son absence une des personnes suivantes:

Monsieur Sylvain Payette
Monsieur Richard Dubé
Madame Sylvie Lemire
Madame Carole Brisebois Vendette
Madame Nadine Desforbes
Monsieur Antoine Gagnon

- Et Monsieur Mathieu Robillard, directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence, Madame Isabelle Morin, directrice de l'administration et greffière-trésorière adjointe.

Le conseil municipal autorise également Monsieur Mathieu Robillard, directeur général et greffier-trésorier, à obtenir un code d'accès au service offert par Desjardins «AccèsD Affaires».

La présente abroge à toute fin que de droit la résolution portant le numéro 7163-11-2023 ou toute autre résolution incompatible à celle-ci.

Adoptée unanimement

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à formuler leurs questions au conseil municipal.

LEVÉE DE LA SÉANCE

7531-09-2024

À 19 h 03, il est résolu sur proposition de Monsieur le conseiller Richard Dubé, appuyé par Monsieur le conseiller Antoine Gagnon, que la présente séance soit levée.

Adoptée unanimement

Daniel de Brouwer
Greffier-trésorier par intérim
Directeur général par intérim

Sébastien Marcil
Maire

Les résolutions portant les numéros 7528-09-2024 à 7531-09-2024 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Sébastien Marcil, maire